



ENSEIGNANTS ET ENSEIGNANTES SOUS CONTRAT : NOTRE PRÉVOYANCE EST EN DANGER !

Signons la pétition pour conserver notre
prévoyance !



La prévoyance est une **couverture complémentaire essentielle** qui protège les personnels face aux imprévus de la vie.

Elle permet un complément de revenus en cas de réduction de salaire (arrêt maladie, invalidité), ainsi qu'une rente pour enfant ou un capital décès.

Aujourd'hui, **le collège des établissements financeurs envisage de revoir cette prévoyance, voire de la supprimer.**

Pourtant, cette prévoyance est un acquis social de plus de 40 ans pour les enseignants sous contrat, qui ne bénéficient pas — contrairement à leurs homologues du public — de dispositifs de reclassement ou de droits équivalents en matière de retraite.

La prévoyance actuelle est garantie jusqu'au 31 décembre 2026.

Et après ?

Nous refusons de voir disparaître cette protection indispensable.

Agissons ensemble.



cgt-ep.syndicatcgt.fr
contact@cgt-ep.org

